	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page :1/ 8
		Révision nr : 2
		Date d'émission: 29-03-2014
	Bougies (parfumée)	Remplace la fiche : 10/08/2009

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : Bougie (parfumée)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) : Bougie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SPAAS Kaarsen n.v.
Industriestraat 11
3930 Hamont, Belgium
Tél.0032 11 621 311
Fax:0032 11 621 500
E-mail:msds@spaas.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0032 11 621 311
(Ce numéro de téléphone n'est pas valable que pendant les heures de bureau.)

BELGIE/BELGIQUE

Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/
Giftnotrufzentrale c/o Hôpital Central
De la Base – Reine Astrid +32 70 245 245

FRANCE

Centre Antipoison et de Toxicovigilance
De Paris Hôpital Fernand Widal +33 1 40 05 48 48

SWITZERLAND

Centre Suisse d'information Toxicologique
Swiss Toxicological Information Centre +41 442 51 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conformément au Règlement (EU) 1272/2008/CE

Classification CLP : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Non classé.

2.1.2. Classification conformément aux Directives UE 67/548/CE ou 1999/45/CE

Classification : Le produit n'est pas dangereux conformément à la Directive 1999/45/CE.

Non classé.

2.2. Eléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage conformément au Règlement (UE) 1272/2008

Non applicable.

2.2.2. Etiquetage selon les Directives (67/548/CEE - 1999/45/CE)

Sans rapport.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent Classification : Résultats des évaluations PBT et VPVB : aucune donnée disponible

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page :2/ 8
		Révision nr : 2
		Date d'émission: 29-03-2014
	Bougies (parfumée)	Remplace la fiche : 10/08/2009

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Pour le texte complet des phrases R- et H- dans cette section, voir section 16.

Identification du mélange : Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Amener la victime à l'air libre Garder au repos
Contact avec la peau	: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. Laver à l'eau et au savon. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste
Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. En cas de malaise consulter un médecin.
Conseils supplémentaires	: Le secouriste doit se protéger. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Traiter de façon symptomatique. Consulter un médecin si les symptômes persistent ou en cas de doute.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	: Peut irriter le système respiratoire.
Contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
Contact avec les yeux	: Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
Ingestion	: Irritant.


4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la Poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	: Jet d'eau à grand débit

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page :3/ 8
		Révision nr : 2
	Bougies (parfumée)	Date d'émission: 29-03-2014
		Remplace la fiche : 10/08/2009

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Des matières combustibles.
Dangers spécifiques : Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Produits de décomposition qui peuvent se dégager: COx
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers : Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu.
En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Porter un équipement de protection individuel.
Voir également section 8.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Ne pas fumer.

Conseil pour les services de secours : Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement de protection Adapté individuel peut intervenir.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surfaces ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Racler le produit.
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.


6.4. Référence à d'autres sections

Voir également section 8.
Voir également section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Assurer une ventilation adéquate.
Porter un équipement de protection individuel.
Voir également section 8.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les fumées.
Toujours remettre le capuchon après l'utilisation.
Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en le pesant, le chargeant et le mélangeant.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Matières incompatibles.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page :4/ 8
		Révision nr : 2
		Date d'émission: 29-03-2014
	Bougies (parfumée)	Remplace la fiche : 10/08/2009

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Entreposer séparément les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Ne pas entreposer près de ou avec les matériaux incompatibles repris dans la section 10.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Matériel d'emballage : Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Données non disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition : Pas d'information disponible.
Procédures de contrôle recommandées : Mesure de la concentration dans l'air.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire : N'est pas exigée dans les conditions normales.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Respirateur avec un masque complet (EN 136)
Respirateur avec un demi-masque (EN140)
Type de filtre recommandé ; P (EN143)


Protection des mains : N'est pas exigée dans les conditions normales.
La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protections thermique), et instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Protection oculaire : N'est pas exigée dans les conditions normales. En cas de contact par projection : Lunettes de protection chimique (EN166)

Protection de la peau et du corps : N'est pas exigée dans les conditions normales.
Salopette, tablier, et bottes recommandés

Protection contre dangers thermiques : Utiliser un équipement spécialisé.

Mesures techniques de contrôle : Assurer une ventilation adéquate.
Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page :5/ 8
		Révision nr : 2
		Date d'émission: 29-03-2014
	Bougies (parfumée)	Remplace la fiche : 10/08/2009

l'émission, la propagation et l'exposition
Voir également section 7

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Se conformer à la législation communautaire applicable en matière de protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: solide (20°C), liquide (67°C)
Couleur	: divers
Odeur	: caractéristique
pH	: non applicable
Point/intervalle de fusion	: 40 - 60 °C
Point/intervalle d'ébullition	: aucune donnée disponible
Point éclair	: Non applicable (solide)
Taux d'évaporation	: aucune donnée disponible
Inflammabilité (solde, gaz)	: aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: aucune donnée disponible
Densité de vapeur	: aucune donnée disponible
Densité	: 0,78 g/cm ³ @ 20°C
Hydro solubilité	: négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	: aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: aucune donnée disponible
Viscosité	: aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable
Propriétés comburantes	: Non applicable

9.2. Autres informations

Données non disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir également section 10.5

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter


Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Voir également section 7 ; Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles : Oxydants. Voir également section 7 ; Manipulation et stockage.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Co_x

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page :6/ 8
		Révision nr : 2
		Date d'émission: 29-03-2014
	Bougies (parfumée)	Remplace la fiche : 10/08/2009

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH : non applicable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.) pH : non applicable.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Mutagenéité des gamètes	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancerogénéité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Danger pas aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

Information supplémentaire

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques, Voir section 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets éco toxicologiques : Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau : aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB : aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire : aucun(e)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés : Manipuler avec prudence.
Voir également section 7 ;
Manipulation et stockage.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page :7/ 8
		Révision nr : 2
		Date d'émission: 29-03-2014
	Bougies (parfumée)	Remplace la fiche : 10/08/2009

l'élimination ou à l'incinération.
Collecter et évacuer les déchets auprès d'un organisme collecteur agréé.

Emballages contaminés : Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Liste des codes déchets/désignations des en déchets conformément à CED. : Le codes de déchet doit être attribué par l'utilisateurs, si possible
Accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro UNO

N° UN : NA

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : NA

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.3.1. Transport par voie terrestre

ADR/RID : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le Transport par route et par voie ferrée.

14.3.2. Transport par voie fluviale (AND)

Données non disponibles

14.3.3. Transport maritime

IMDG : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
Classe

14.3.4. Transport aérien

ICAO/IATA : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.
Classe

14.4. Groupe d'emballage

Données non disponibles

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Données non disponibles

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Données non disponibles


SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Restrictions d'utilisation : Non applicable

Ce produit contient un ingrédient conforme à la liste des substances candidates de l'Annexe XIV de la réglementation REACH : Aucun(e)

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page :8/ 8
		Révision nr : 2
		Date d'émission: 29-03-2014
	Bougies (parfumée)	Remplace la fiche : 10/08/2009

1907/2006/EC.

Autorisations : Non applicable

15.1.2. Directives nationales

DE: WGK : nwg
 NL: ABM : 11 - - B Weinig schadelijk voor in het water levende organismen
 NL :NeR (Nederlandse emissie Richtlijn) : Organic substances in powdered form

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique : Non déterminé

SECTION 16: Autres informations

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : European Chemicals Bureau.

Abréviations et acronymes : ADN = Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin
 ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à L'emballage selon 1272/2008/CE)
 IATA = International Air Transport Association (Association Internationale du transport aérien)
 IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code (le Code maritime international des marchandises dangereuses)
 LEL = Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité.
 UEL = Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité.
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la directive CEE 1999/45/EC, 67/548/EC, 1272/2008/EC et au règlement de la commission 1907/2006/EC (REACH) Annexe II.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les information continues dans cette fiche proviennent de source que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pur ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.